

MISE A NIVEAU BTS HOTELIERIE RESTAURATION

Objectifs de la formation :

La formation a pour objectifs :

- De développer chez l'étudiant une culture professionnelle et une ouverture sur le monde de l'hôtellerie restauration.
- D'initier aux concepts et aux techniques relatifs aux domaines de l'hôtellerie et la restauration.
- De donner les bases indispensables à l'acquisition des compétences qui seront développées en section de technicien supérieur « Management en hôtellerie restauration ».
- De développer chez l'étudiant sa capacité d'adaptation en développant son autonomie.

Nature de la formation

Cette classe permet aux candidats qui n'ont pas suivi un second cycle du domaine de l'hôtellerie restauration sanctionné soit par le baccalauréat technologique Sciences et Technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), soit par le baccalauréat professionnel « Commercialisation et services en restauration », soit par le baccalauréat professionnel « Cuisine » d'accéder au cycle d'enseignement préparant au brevet de technicien supérieur « management en hôtellerie restauration » (MHR).

Qualités requises

De bons résultats tant en français et langues vivantes qu'en gestion et mathématiques sont indispensables.

Avoir le sens des relations et du contact, une excellente présentation, le goût d'organiser et diriger, la fibre commerciale et une grande mobilité géographique.

Conditions d'accès

Les candidats à l'admission dans une section de techniciens supérieurs management en hôtellerie restauration qui n'ont pas suivi un second cycle du domaine de l'hôtellerie restauration sanctionné soit par le baccalauréat technologique Sciences et Technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR), soit par le baccalauréat professionnel « Commercialisation et services en restauration », soit par le baccalauréat professionnel « Cuisine » doivent suivre la formation de la classe de mise à niveau.

Inscription

L'inscription en Mise à Niveau passe impérativement par la plateforme d'admission Parcoursup.

L'admission dans la classe de mise à niveau d'hôtellerie-restauration est prononcée par le chef d'établissement sollicité, sur proposition d'une commission formée des professeurs enseignant dans la classe et ayant étudié le dossier constitué par le candidat.

Seuls peuvent être admis dans cette classe les candidats venant de valider leur second cycle ou l'ayant validé depuis un an au plus.



Formation

Quelle que soit la spécialité envisagée en classe de BTS Management en Hôtellerie Restauration, ces études vous apporteront les connaissances spécifiques à l'hôtellerie restauration dans les secteurs de la cuisine, du restaurant et de l'hébergement.

Le stage en entreprise d'une durée de 8 semaines doit permettre à l'étudiant de découvrir l'entreprise d'hôtellerie-restauration dans son ensemble et de se familiariser avec elle. Il s'agit, d'observer et de se familiariser avec le fonctionnement d'une entreprise d'hôtellerie restauration puis de s'immerger au sein des services de celle-ci pour mieux en comprendre le fonctionnement et les finalités.

Grille horaires de la classe de mise à niveau en hôtellerie restauration	
Chinois (facultatif)	2 h
Langue vivante étrangère 1	2 h
Langue vivante étrangère 2	2 h
Economie et gestion hôtelière	10 h
Enseignement Scientifique Alimentation – Environnement (ESAE)	2 h
Sciences et Technologies des Services (STS)	8 h
Sciences et Technologies Culinaires (STC)	8 h
Total	32 h

Poursuite d'études

La classe de Mise à Niveau n'est pas sanctionnée par un diplôme et n'est pas non plus destinée à l'entrée sur le marché du travail. Les étudiants issus de cette formation devront s'inscrire en classe de BTS Management en Hôtellerie Restauration

Régime des études

Les étudiants ne sont pas admis à l'internat.

Régimes possibles : externe, demi-pensionnaire, interne-externé (3 repas par jour au lycée, logement dans une chambre en ville).

Il existe à Poligny, des possibilités de logement chez l'habitant ou dans un foyer logements réservé aux étudiants (s'adresser à la Mairie de Poligny : Tél. 03 84 73 71 71).

Les étudiants de BTS sont soumis au règlement intérieur du lycée comme les autres élèves. La présence à tous les cours et séances de travaux pratiques est obligatoire.

Les classes de Techniciens Supérieurs ouvrent droit à la Sécurité Sociale étudiante, la cotisation sera payable dès la rentrée.

Équipement

Vous recevrez une liste de vêtements professionnels dont vous devrez être en possession le jour de la rentrée scolaire. Il est impératif de respecter les marques, références et fournisseur(s) agréé(s) spécifiés sur la liste.

La tenue de ville conforme au règlement intérieur du lycée Friant est obligatoire lors de la présence au lycée.